

Cfdt:

BANQUES
ET ASSURANCES



BNP PARIBAS



COMMUNIQUE INTERSYNDICAL

Paris, le 27/10/2015.

Loin de nos attentes légitimes.

La dernière réunion consacrée à la négociation salariale 2016 s'est soldée par un échec.

En effet, les quatre Organisations Syndicales CFDT, CGT, FO et SNB/CFE-CGC **ont rejeté** les propositions de la Direction Générale considérées comme **nettement insuffisantes au regard de votre implication professionnelle et de la baisse de 17 % du budget des mesures individuelles.**

Il n'y aura pas d'accord salarial de signé chez BNP Paribas pour 2016 !

La Direction Générale a donc décidé de mettre en place les mesures unilatérales suivantes :

- Le versement d'une prime de 500 euros sous la forme d'un supplément d'intéressement (les quatre Organisations Syndicales seront signataires de l'accord technique pour en permettre le versement sous cette forme) ;
- La réduction de la cotisation mutuelle de 100 à 300 euros par an ;
- Un budget de 1,2 M€ en faveur de l'égalité professionnelle Homme/Femme ;
- Une garantie de progression de 500 euros du montant minimum versé en 2016 de la Participation et de l'Intéressement par rapport à 2015.

Par ailleurs, les quatre Organisations Syndicales demandent l'ouverture rapide d'une négociation spécifique à la mutuelle, en marge de la NAO. Ceci afin de déterminer, de façon collective et en accord avec le conseil d'administration (seul organe décisionnaire), la viabilité d'une modification des cotisations perçues.

La politique salariale, tant collective qu'individuelle, ainsi que la gestion de l'emploi au sein de BNP Paribas SA demeurent la priorité des Organisations Syndicales.